

Prise de Position

13/10/2022

Le 25 août 2022, l'ONG Milieudefensie a publié une lettre, reprise dans un article publié par Ecomatin et partagé sur le site Farmlandgrab, remettant en cause la certification RSPO obtenue par la Socapalm pour ses plantations d'huile de palme au Cameroun et soulevant de sérieuses allégations contre notre engagement pour une gestion responsable de nos activités.

Nous regrettons que les organisations impliquées dans cette lettre, ainsi que les médias qui relaient ces informations au travers des articles, n'aient pas examiné les faits réels qui démontrent clairement la mise en œuvre stricte de nos engagements et de nos systèmes de contrôle. Nos activités sur le terrain sont toujours menées dans la transparence, avec l'objectif de soutenir le développement local à long terme tout en renforçant et en protégeant les droits des communautés, leur qualité de vie et l'environnement dans et autour de nos plantations.

Nous souhaitons donc à nouveau apporter des réponses aux allégations formulées dans cette publication.

1. La Socapalm est engagée dans la norme RSPO et respecte ses *Principes et Critères* ainsi que tous les processus requis pour la certification de ses opérations. La Socapalm a travaillé avec deux bureaux de certification accrédités par Assurance Services International (ASI) et reconnus par la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) elle-même. Les certifications RSPO obtenues par nos plantations sont le résultat d'enquêtes de terrain qui consistent en des visites et des contrôles physiques des opérations de la société, des entretiens avec les travailleurs, des réunions avec les communautés locales et les parties prenantes, et des revues documentaires. Les auditeurs ont mené leur mission sur tous nos sites certifiés sans parti pris et de manière impartiale et indépendante. La Socapalm applique minutieusement les recommandations du bureau de certification afin de s'assurer qu'elle produit une huile de palme durable et qu'elle respecte les exigences élevées de la norme RSPO.

Des audits de contrôle réguliers (internes et externes) sont menés dans les plantations afin de garantir une conformité continue et à long terme avec les politiques et procédures de la certification RSPO, ainsi que pour évaluer la mise en œuvre des systèmes de gestion environnementale et sociale.

2. Il est primordial pour la Socapalm de respecter son engagement contractuel avec l'État du Cameroun, ainsi que de maintenir des relations de bon voisinage avec les communautés vivant dans et autour des plantations. L'État camerounais a créé la Socapalm en 1968, et l'entreprise publique a développé ses plantations de palmiers à huile entre 1968 et 1999. En raison du contexte socio-économique local, un processus de privatisation a été initié et est devenu effectif en juin 2000 lorsque le Groupe Socfin a acquis la Socapalm. L'entreprise exploite des terres qui restent la propriété exclusive de l'État camerounais par le biais d'un bail de 60 ans. La superficie initiale du bail était de 78 529 hectares mais il est important de noter que ce bail a été réévalué en 2005, et une superficie de 20 466 hectares a été restituée à l'État du Cameroun, son propriétaire légal.

Depuis 2019, la Socapalm participe à un processus des limites de la concession sur le terrain mené par l'État à travers le MINDCAF - Ministère des Domaines, du Cadastre, et des Affaires Foncières. Cet inventaire, demandé par la Socapalm, est conduit de manière participative et comprend des

consultations avec les communautés locales sur l'ensemble de nos plantations. Il nécessite encore, dans certains cas, l'installation ou la densification de bornes. Ce processus contribue ainsi à :

- clarifier l'utilisation des terres et l'empiètement éventuel par toute partie ;
- améliorer les relations avec les communautés voisines ;
- réduire la surface sous le contrat de location entre la Socapalm et l'Etat, si nécessaire.

La preuve de la participation active des communautés locales dans le processus est documentée par les procès-verbaux des réunions.

Contrairement aux informations présentées dans la lettre de Milieudefensie, la proposition d'une bande d'un kilomètre à conserver comme espace vital autour des communautés riverains n'a pas été acceptée par la Socapalm.

3. La Socapalm applique une approche de tolérance zéro en matière de harcèlement et de violence contre les femmes. Nous avons ainsi développé une politique stricte concernant le harcèlement sexuel et les autres types de harcèlement et de violence en milieu de travail. Elle s'applique à tous les employés directs et indirects de la Socapalm : notre propre personnel, les sous-traitants et leurs équipes, les travailleurs temporaires et le personnel de sécurité. Cette politique est communiquée, expliquée et affichée selon un calendrier annuel de formation validé par le Directeur Général. Des entretiens aléatoires avec les travailleurs sont organisés en permanence pour évaluer l'efficacité de notre méthodologie de sensibilisation et pour s'assurer que le contenu de nos politiques est compris par tous dans la langue appropriée.

Pour toute suspicion de violation de la politique, la Socapalm mène une enquête impartiale avec, si nécessaire, le respect de l'anonymat du plaignant, par le biais du Comité genre. Si nécessaire, les autorités locales compétentes sont impliquées. Toutes les preuves et les rapports de ces violations ont été fournis en toute transparence aux évaluateurs de la RSPO. Ceci est clairement démontré dans la lettre du secrétariat de la RSPO publiée le 15 juillet 2022, qui présente les résultats de l'évaluation de vérification. Cette lettre, citée par Milieudefensie, détaille les cas documentés de mauvaise conduite qui ont été signalés à la Socapalm. Elle montre clairement que ces cas ont fait l'objet d'une enquête approfondie et que des sanctions sévères ont été prises lorsque cela était nécessaire.

4. La Socapalm s'est engagée à protéger son environnement naturel et a établi des systèmes pour s'assurer que ses impacts environnementaux potentiels sont prévenus et gérés. A ce titre, la Socapalm a été la première plantation de palmiers à huile d'Afrique centrale à recevoir la certification ISO 14001 pour son système de gestion environnementale. Des études d'impact environnemental et social ont été réalisées sur tous nos sites industriels et des plans de gestion environnementale et sociale appropriés sont mis en œuvre. Ces plans sont dûment approuvés et contrôlés par les autorités compétentes. Outre l'audit annuel de la RSPO, les autorités gouvernementales (notamment le ministère de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Agriculture) effectuent également des audits trimestriels.

Il est important de noter que l'eau rejetée par les huileries ne contient aucun produit chimique ; elle nécessite seulement de réduire sa charge organique grâce à un système de bassins d'effluents. Un technicien de l'entreprise est chargé de contrôler une liste d'indicateurs de qualité de ces effluents afin de s'assurer que les éventuels rejets des systèmes n'affectent pas l'environnement local et sont conformes aux exigences légales. Un laboratoire certifié analyse régulièrement l'eau traitée par les systèmes de bassins d'effluents, ainsi que des échantillons prélevés en amont et en aval.

Pour aller encore plus loin que les exigences légales du Cameroun, des études menées en 2018 et 2019 ont également permis d'identifier les zones HVC (à Haute Valeur de Conservation), notamment les bassins hydrographiques importants et les zones ripariennes autour des cours d'eau. Des plans de gestion ont été élaborés pour garantir la sauvegarde de ces zones, suivant les recommandations d'experts internationaux et approuvés par la RSPO.

Les résultats de ces études et les résultats des analyses de l'eau sont communiqués aux communautés locales.

En outre, la Socapalm contribue à fournir de l'eau potable à ses villages riverains. Cette action se fait par l'installation et l'entretien de puits d'eau et par la distribution d'eau dans les villages à l'aide de camion-citerne.

Pour conclure, nous voulons souligner que la Socapalm s'engage à développer une agriculture tropicale responsable. Nous nous efforçons de faire en sorte que nos opérations profitent à tous : nos employés, les planteurs villageois et les communautés, en améliorant leurs conditions de vie et en protégeant leur environnement.

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur l'engagement de la Socapalm en faveur du développement durable.